

Vous avez un projet de rénovation ou de modernisation de votre devanture commerciale ou de votre enseigne?

UNE SOLUTION ...

Le Fonds d'Intervention pour les Devantures et Enseignes Laonnoises

Rénovation (y compris pour une rénovation énergétique), changement, modernisation des façades et devantures commerciales*

Vous êtes une entreprise en création, en reprise ou en développement du secteur de l'artisanat, du commerce ou des services ?

- Vous possédez une vitrine, une façade ou une enseigne sur rue ou visible depuis le domaine public
 - Le local concerné par les travaux doit permettre de recevoir du public.

BÉNÉFICIAIRES

(Voir réglement)

- Les entreprises regroupant moins de 20 personnes dans leur établissement, implantée dans le périmètre Action Cœur de Ville de Laon, dont la surface commerciale est inférieure à 400 m²
- Les entreprises inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers et dont le CA annuel est inférieur à 800 000, 00€ HT
- Les entreprises à jour de leurs obligations fiscales et sociales
- Les propriétaires bailleurs qui louent une surface commerciale sont également éligibles en fonction du projet

40%

de subvention sur un montant total de travaux compris entre : 1000 € et 14 000 € HT

Soit une subvention pouvant aller de 400 € à 5 600 € tous les 3 ans

PIÈCES À FOURNIR

(Dossier de demande de subvention)

- Dossier de demande de subvention
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Devis détaillés
- RIB de l'entreprise
- Bail
- Dossier photos avant travaux
- Justificatifs de financement
- Bilan comptable des 3 dernières années ou prévisionnel

Conception et impression : Ville de Laon - Juin 2024